Programme

AMIA-22-R - Formation : Opérateur susceptible d'intervenir en présence d'amiante - sous-section 4 - Recyclage

Durée : 7 heures - 1 jour **Tarif HT :** 375,00 €

Enjeux

- Répondre aux objectifs réglementaires du décret n°2006-761 du 30 juin 2006 (protection des travailleurs contre les risques liés à l'inhalation) ainsi qu'à l'arrêté du 23 février 2012 du du décret 2012-639 du 04 mai 2012 (modalités de formation des travailleurs),
- Conserver des marchés.

Objectifs

- Connaître les évolutions règlementaires,
- Connaître les évolutions techniques,
- Appliquer les modes opératoires, procédures et pratiques de l'entreprise.

Public visé

Opérateurs de chantier, ayant suivi une formation initiale de 2 jours d'opérateur de chantier depuis moins de 3 ans.

Prérequis

Avoir suivi le stage AMIA-22 depuis moins de 3 ans.
Avoir effectué une visite médicale, précisant que l'opérateur n'a pas de contre indication au travail de la sous-section 4 et au port de protection respiratoire.
Etre muni du matériel nécessaire

Matériel nécessaire

Être muni d'un certificat médical à jour.

Description

- Les échanges formateur/stagiaires sur les points particuliers qu'ils souhaitent aborder durant la journée.
- La présentation des évolutions règlementaires.

- Rappel sur les caractéristiques et propriétés de l'amiante, les effets sur la santé et les facteurs aggravants (tabac)
- Le développement des points évoqués par les stagiaires.
- Le point sur les modes opératoires et les fiches de postes en usage dans l'entreprise.

Modalités pédagogiques

Échanges avec le formateur, exposés, études de cas en relation avec les activités de l'entreprise.

Modalités d'évaluation et de suivi

Mises en situation pratique sur une plateforme pédagogique adaptée aux métiers des stagiaires.
Celle-ci intègre des équipements individuels et collectifs :

- mise en œuvre de méthodes de travail en présence d'amiante (découpe, perçage, confinement, etc.),
- procédure d'habillage et de décontamination, utilisation et entretien des EPI,
- conditionnement, étiquetage, stockage, évacuation des déchets.

Un questionnaire à choix multiples (QCM),
une évaluation pratique à partir d'une analyse de document.

Profil de l'intervenant

Formateurs experts en amiante sous section 4 et sous section 3 auprès de la maitrise d'ouvrage, maitrise d'œuvre et intervenants du bâtiment.
Diagnostiqueurs amiante qui réalisent régulièrement des missions d'assistance à la certification des entreprises.
Coordonnateurs SPS.

Informations complémentaires

Libellé de la certification : Prévention des risques d'exposition à l'amiante pour les personnels opérateurs de chantier (interventions de sous-section 4).
Date d'enregistrement de la certification : 31-12-2027
Code : RS6417 https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6417/
Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L' INSERTION

Les plus

Nos taux de réussite 2025 sur ce stage sont supérieurs à plus de 98%.

Prochaines sessions

->> Date : 09/12/26 - 09/12/26 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 19/01/27 - 19/01/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 26/02/27 - 26/02/27 - Lieu : MEUDON 92190

->> Date : 16/03/27 - 16/03/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 25/05/27 - 25/05/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 17/06/27 - 17/06/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 23/09/27 - 23/09/27 - Lieu : MEUDON 92190
->> Date : 04/11/27 - 04/11/27 - Lieu : MEUDON 92190

Votre Contact

Ophélie ZENG – Tel : +33181727188 – Mail : *ozeng@afortech.com*